Marcourt corrige sa réforme des bourses

Après de multiples polémiques, le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) corrige le tir et adapte le régime d'allocations d'études instauré l'été dernier. Il le fait, a-t-il assuré mercredi, "*pour une application socialement juste du dispositif*". La réforme, basée sur la globalisation de l'ensemble des revenus et allocations du ménage, fixait notamment un seuil de revenus de 496 €/mois en deçà duquel l'étudiant ne pouvait obtenir de bourse, le gouvernement considérant impossible pour un ménage de subvenir aux besoins d'un étudiant avec un tel montant. Critiqué pour les conséquences sociales de cette mesure, le gouvernement a décidé de créer, au sein de l'administration des allocations, une "*commission spécifique*" qui sera chargée du suivi des candidats concernés. L'arrêté adopté mercredi met aussi fin à une disposition vertement dénoncée. Ainsi, les revenus des frères et sœurs du candidat à une bourse, ainsi que ceux de ses éventuels colocataires, ne seront dorénavant plus pris en compte.